

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 401

présenté par  
M. Charles de Courson

-----

### ARTICLE 6

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est dangereux d'autoriser le prélèvement d'organes sur un enfant mineur en raison des risques de pressions familiales.